

COMMUNIQUÉ de presse



**Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance**
Mercredi 16 août 2017

La Navette de l'Avance fête ses 8 ans !

Mise en place en 2009, la Navette de l'Avance fête sa huitième année de fonctionnement.

Ce service de transport à la demande permet aux habitants âgés des communes d'Avançon, de La Bâtie-Neuve, de La Bâtie-Vieille, de Montgardin, de Rambaud, de La Rochette, de Saint-Etienne-le-Laus, de Valserrès et de Chorges, de 60 ans et plus, de pouvoir se déplacer.

Plusieurs trajets hebdomadaires

La navette circule le mardi après-midi (départ à 13h15 et retour à 16h15), le mercredi et le vendredi matin (départ à 8h15 et retour à 11h15), sauf les jours fériés ou en cas de situation exceptionnelle. Avec son minibus 8 places, le départ et l'arrivée s'effectuent au plus près de votre domicile.

Comment en bénéficier ?

Pour adhérer au service, il vous suffit de remplir un bulletin d'adhésion lors de votre inscription, de présenter votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Cette adhésion doit être renouvelée chaque trimestre en adressant un chèque de 30 € à l'ordre du «Trésor Public» dès réception du titre exécutoire émis par l'intercommunalité.

Afin de valider votre adhésion, le règlement doit être réalisé au plus tard dans la semaine précédent le début du trimestre.

Les réservations s'effectuent au 04 92 50 94 59 le mardi et le jeudi de 10h à 12h. Seuls les usagers ayant adhéré peuvent réserver.

Pour plus d'informations concernant le service de la «Navette de l'Avance», rendez-vous sur le site www.cc-serreponconvaldavance.com.



Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance :
33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE
Tél : 04 92 50 20 50
secretariat@ccspva.com

A bientôt sur www.cc-serreponconvaldavance.com !